

le 26 JUIL. 2017

MAIRIE DE VOGUE

**54 Grand Rue
07200 VOGUE**

Tél. : 04 75 37 72 48

Fax : 04 75 37 01 86

mairie.vogue@wanadoo.fr

Association « Citoyenneté en héritage »
Mme Françoise WINCKERT
4 Rue de la Chareyre
07200 VOGUE

Nos réf. : CD

Objet : V/courrier du 18 juillet 2017

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 juillet 2017 qui a été vu en Bureau Municipal et vous apportons ci-dessous les réponses suivantes :

- nous tenons à vous signaler que s'il y a une activité de canoës sur ce site, ce n'est pas de notre plein gré, mais la Commune est tenue à un engagement par un protocole transactionnel signé le 24 avril 2012
- En ce qui concerne M. ALAZARD, 1^{er} Adjoint, sachez qu'il ne fait qu'appliquer les décisions prises de façon collégiale, soit en Bureau Municipal, soit en Conseil Municipal.
- Concernant le stationnement des véhicules du loueur, il leur a été demandé de bien vouloir stationner sur le parking situé sous la Mairie.
Dès lors qu'une redevance d'occupation du domaine public est demandée, il est normal que la collectivité procède aux aménagements nécessaires.
- Quant à l'ambroisie, il n'est pas interdit à une association ou à titre individuel d'organiser une opération d'arrachage. Si votre association est volontaire, elle peut donc intervenir.

Nous vous prions d'agréer, **Madame**, nos salutations distinguées.

Pour le Bureau Municipal,
Le Maire,


Geneviève LAURENT

